



## Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

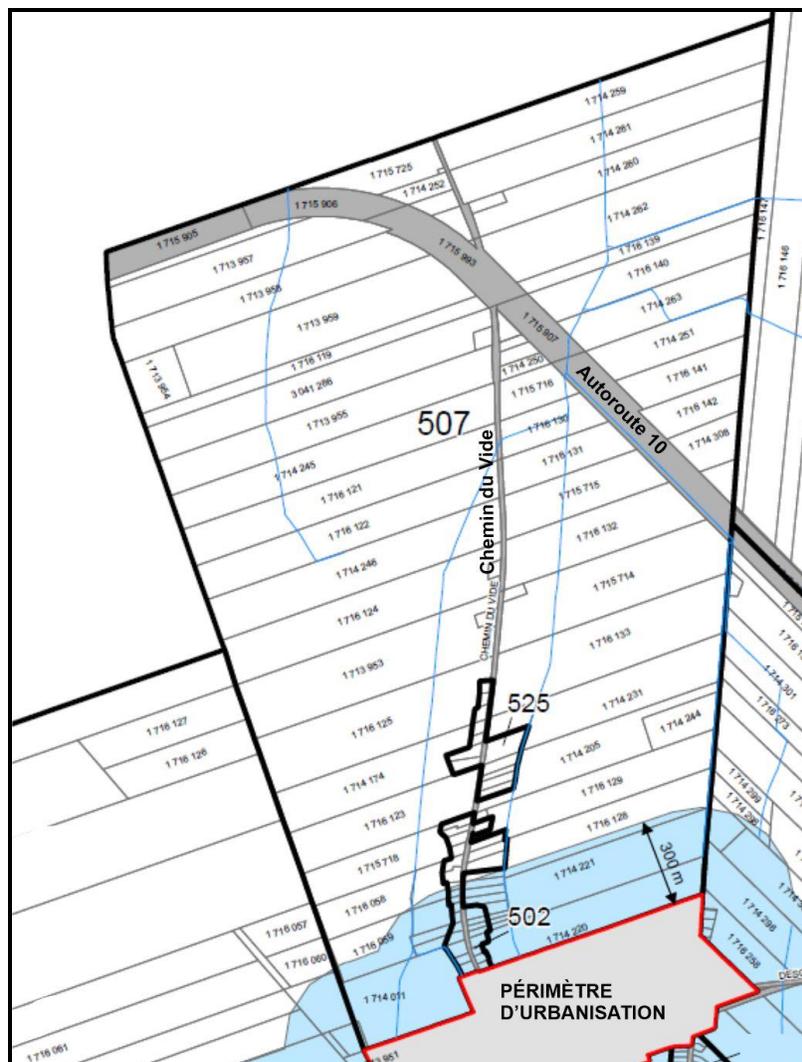
# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 19 février 2024, celui-ci a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 575-24 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17*».

Ce premier projet de règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usages agricoles E – Établissements d'élevage d'animaux domestiques, dans la zone numéro 507 située de part et d'autre du chemin du Vide (voir plan ci-joint).

La disposition contenue dans ce premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.



Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 mars 2024 à 20 h à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

Les personnes intéressées peuvent également appeler au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 20<sup>e</sup> jour de février 2024.

\_\_\_\_(original signé)\_\_\_\_  
Pierrette Gendron, DMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière